



## Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2024-12/27

Millonfosse, le 26 décembre 2024

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser ; pose de panneaux relatifs à la sécurité du Pont Marcel situé route de Bousignies – RD158 ; implantation faite par le Département

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation afin de ralentir et de sécuriser la traversée du Pont Marcel

### ARRETE

*Article 1<sup>er</sup>* : A partir de janvier 2025 les panneaux relatifs à la sécurité des usagers du Pont Marcel seront implantés **dont un A3 + B15 au PR11+695 coté Millonfosse RD 158.**

*Article 2* : Les usagers côté Millonfosse RD158 devront marquer un temps d'arrêt avant de s'engager afin de laisser la priorité aux usagers arrivant de la commune de Bousignies.

*Article 3* : La signalisation verticale sera conforme à l'arrêté interministériel sur la signalisation des routes et sera mise en place aux endroits déterminés par le Département.

*Article 4* : : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le maire,

**Gérald THURU**

### MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr